



COMMUNICATION

SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

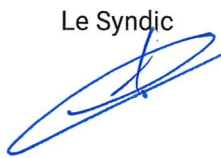
DU 1^{ER} AU 31 JUILLET 2026

La Municipalité décide :

- De la répartition des dicastères et des délégations pour la législature 2026-2031.
- De fixer la date de la soirée des nouveaux habitants, soit le 7 octobre 2026.
- D'octroyer la bourgeoisie de Bassins à la suite d'une demande de naturalisation.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.
- De valider les couleurs des stores extérieurs de la salle polyvalente.
- D'accepter une offre pour le remplacement du monobloc de la chambre froide de la cuisine en location.
- D'accepter une offre pour le marquage de la route du carrefour de la Cézille.
- De valider les travaux de pose de barrières entre la piscine et la salle polyvalente.
- D'approuver la sortie des seniors ainsi que le programme proposé.
- De déléguer Mme Carine Gex à l'assemblée générale constitutive de la clinique dentaire scolaire.
- De préavis négativement à une demande de rehaussement d'un mur.
- D'envoyer un courrier à des propriétaires concernant des travaux en cours, mais non annoncés à la Commune.
- De transmettre des informations à l'AISE concernant les conditions d'annulation des repas de la cantine.
- De valider les horaires présentés par la boulangerie Trunz.
- De valider la poursuite du recrutement d'un surveillant à la déchetterie.
- De demander à l'AGFORS de procéder à des versements en faveur de la Commune par prélèvement sur des fonds.

- De valider le contrat d'affiliation à la prévoyance professionnelle pour les municipaux.
- De s'inscrire à la tournée Roadmovie 2027.
- De désigner la nouvelle responsable des camps de l'UAPE.
- D'autoriser l'abattage d'un arbre et la compensation proposée.
- De délivrer plusieurs autorisations Pocama pour des manifestations se déroulant ou passant sur le territoire communal.
- De notifier Romande Energie qu'aucuns travaux liés à la demande de permis de construire 347384 ne peuvent être entamés avant la délivrance du permis et son entrée en force.
- De valider le devis actualisé pour la fourniture et la pose d'une porte et d'une fenêtre à la Chaumette.
- De demander la régularisation d'un dossier concernant des travaux effectués sans annonce préalable à la Commune.
- De charger Mme Laure Treboux d'étudier la consultation publique de la DGMR sur l'avant-projet de la loi sur la mobilité (LMob).

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic  Denis Currat		La Secrétaire municipale a.i.  Julie Vilas
--	---	--